

Compte-rendu du 1^{er} Conseil d'école

Présents :

Délégués des parents d'élèves : Mmes Bounachada, Khannoussi, Lange, Leclerc et M. Keller.

Enseignantes : Mmes Bittendiebel, Brandt, Champougny, Chevillard-Pradier et Trometer.

M. Vix (concierge), Mme Flick (responsable Périscolaire de Site), M. Senet (Conseiller municipal).

1) Bilan de la rentrée

L'école compte 116 inscrits. Les enfants sont répartis en 4 classes de 28, 29 ou 30 enfants (une classe de Petite Section, une classe de Petite et Moyenne Section et deux classes de Moyenne et Grande Section).

Caroline Durr, qui complète le poste de la Directrice le mardi est actuellement en congé maternité. Elle est remplacée par Grégoire Latron.

Trois ATSEM (deux postes et demi) sont présentes au sein de l'école : Anne-Gaëlle Stiff, Sandrine Buffière, Nadège Gottrand.

2) Règlement intérieur – Approbation du nouveau règlement

Le règlement intérieur n'a pas changé, il est dorénavant accompagné par la charte de la laïcité. Cette dernière pourra être consultée sur le site internet de l'école.

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.

3) Présentation du nouveau projet d'école – Recueil de l'avis du conseil d'école

Une des missions du conseil d'école est de statuer sur le projet d'école, élaboré par l'équipe pédagogique. Le projet d'école est un outil basé sur les constats propres à chaque école, outil qui va contractualiser une dynamique propre à l'équipe pédagogique.

A l'école Louis Pasteur, les constats relevés par l'équipe pédagogique sont les suivants:

- le temps de concentration sur un travail écrit est court, il est de moins de 5 minutes pour 1/3 des élèves de grande section,
- l'écoute des consignes, l'écoute de l'enseignant ou des autres élèves est également très courte,
- seulement 1/3 des enfants prennent soin du matériel et des autres élèves,
- 1/3 des enfants n'ont pas une attitude respectueuse envers les adultes ou leurs camarades.

Au vu de ces constats, trois objectifs ont été définis. Ils seront développés par deux ou trois actions :

- **Objectif 1** : Favoriser la concentration en apprenant à observer et à écouter

Action 1 : Permettre aux élèves d'affiner le regard, par la rencontre d'œuvres d'art

Action 2 : Permettre aux élèves d'exercer leur oreille à la reconnaissance de sons
Action 3 : Amener les élèves à l'écriture spontanée et autonome

- **Objectif 2** : Développer la solidarité et le respect

Action 1 : Enrichir le bagage de jeux de récréation

Action 2 : Engager les élèves dans des projets collectifs

- **Objectif 3** : Concevoir et mettre en œuvre des situations de manipulation pour permettre aux élèves de réussir et de comprendre

Action 1 : Développer les capacités cognitives par la mise en place d'ateliers progressifs utilisables en autonomie

Action 2 : Développer l'habileté motrice au quotidien

Ce nouveau projet d'école a été approuvé par le conseil d'école à l'unanimité.

4) Expérimentation des chaussons – Premier bilan

Le premier bilan est très positif. Les enseignantes précisent que les parents ont, dans l'ensemble, bien joué le jeu et ont fourni des chaussons faciles à mettre. Elles relèvent également que cette expérience a favorisé la motricité et l'autonomie des enfants. Ces derniers avaient bien compris que les chaussons devaient être mis sur la tablette et les chaussures par terre.

Malheureusement, depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, l'absence d'Anne-Gaëlle deux jours par semaine (puisqu'à l'école Saint-Jean ces jours-là) rend difficile la poursuite de l'expérience des chaussons.

Au vu de ces changements, les enseignantes ont donc décidé d'abandonner le projet des chaussons.

Cependant, les parents qui souhaiteraient que leur enfant porte des chaussons et dont l'enfant est capable de mettre ses chaussons seuls et rapidement, pourront continuer à utiliser les chaussons.

5) Points mairie

a) ATSEM

Rappel de la situation : Selon les quotas de la mairie (1 poste par classe de PS et des ½ postes pour les trois autres classes PS/MS et MS/GS), l'école est dotée de 2 postes d'ATSEM à temps plein et d'1 poste à mi-temps.

Depuis plusieurs années, le poste à mi-temps (occupé par Anne-Gaëlle) était organisé comme suit : elle était présente à l'école toutes les matinées et était remplaçante dans d'autres écoles l'après-midi.

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, l'organisation de son temps de présence au sein de l'école a changé, suite à un remaniement de postes dû à la création d'un demi-poste à la maternelle Saint Jean. Il a donc été décidé par la mairie qu'Anne-Gaëlle travaillerait 2,5 jours (en journée complète) à l'école Louis-Pasteur et 2,5 jours (en journée complète) à l'école Saint-Jean.

Deux ou trois matinées par semaine, il n'y a donc plus d'ATSEM dans la classe des petits/moyens.

Cette situation est épuisante pour les enseignantes et l'ATSEM, et ne permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants, notamment des petits qui ont, faut-il le rappeler, des besoins spécifiques.

Au vu de ce constat, les parents délégués décident de faire parvenir un courrier à la mairie afin de soulever le problème et de demander à ce qu'un poste d'ATSEM à temps plein soit octroyé à l'école pour la classe de petits/moyens.

b) Péricolaire

La directrice tenait à saluer la stabilité de l'équipe du péricolaire. Elle précise que cette stabilité a permis d'instaurer un début de dialogue entre les enseignantes et l'équipe du péricolaire (harmonisation des règles d'utilisation des lieux, information aux parents...).

c) Arbustes de la cour

La Directrice a signalé la présence d'un arbuste dangereux pour les enfants. En effet, cet arbuste comporte des brindilles très pointues qui se trouvent juste à la hauteur des yeux des enfants. Elle demande à ce que la situation soit rapidement réglée.

M. Vix précise qu'il a coupé l'arbre incriminé et qu'il va rapidement le déraciner.

Les enseignantes proposent de le remplacer par un totem graphique ou un petit jeu pour les enfants. Elles décideront en conseil des maîtres de la structure qui pourrait être mise en place.

c) Déjections de chats au pied des arbres

L'année dernière, l'équipe enseignante avait indiqué que de nombreuses déjections de chats se trouvaient au pied des arbres de la cour et avait demandé qu'une solution soit trouvée pour remédier au problème. L'utilisation d'un produit répulsif non toxique pour les enfants devait être essayée.

Or, il y a lieu de noter que ce produit ne fonctionne pas car l'on trouve toujours de nombreuses déjections de chats au pied des arbres.

L'équipe enseignante reformule donc la demande, et ce, de manière urgente car certains enfants jouent avec ces déjections !

M. Vix propose de mettre de la terre végétale au pied des arbres, car ce type de sol ne convient pas aux chats.

Les enseignantes soulignent toutefois que ce type de solutions n'est pas durable. En effet, elles précisent que, dès les premières pluies, une partie de la terre disparaîtra et des trous remplis d'eau (dans lesquels les enfants se feront un plaisir de sauter !) se formeront au pied des arbres.

Elles demandent donc qu'une autre solution soit envisagée, une solution certes plus coûteuse mais pérenne, comme la mise en place de grilles avec de petites ouvertures pour que l'eau puisse s'infiltrer.

d) Installation des ordinateurs dans les salles de classe

Actuellement, les ordinateurs se trouvent dans la salle informatique, qui est bien trop petite pour accueillir une classe entière, ou même une demi-classe. Ces ordinateurs ne sont donc pas utilisés.

L'équipe enseignante demande donc à ce que ces ordinateurs soient transférés dans les salles de classe (un dans chaque salle).

M. Senet précise que, selon les informations dont il dispose, il semblerait que les salles de classe ne soient pas équipées d'un point d'accès électrique suffisant et qu'il n'est donc pas possible de mettre les appareils dans les classes.

La directrice explique que les salles sont équipées de prises par courant porteur, ce qui réglerait a priori le problème. Elle rappelle également que selon le programme établi par l'Education Nationale, il est demandé aux enseignants de favoriser l'utilisation des ordinateurs en classe. Elle reformule donc sa demande.

e) Restructuration du rangement de la salle de jeu

Cela fait deux ans que l'école demande à ce qu'un grand placard soit installé dans la salle de jeux. En dépit des annonces faites par la mairie, rien n'a été fait pour le moment. L'équipe enseignante demande donc où en est la situation.

M. Senet précise que le placard sera commandé en janvier 2016.

f) Nettoyage du bac à sable

L'équipe enseignante demande que le bac à sable situé dans la cour arrière de l'école soit nettoyé aux vacances de printemps plutôt que pendant les vacances d'été. En effet, ce sable aura entre-temps été de nouveau souillé et le produit anti-chat qui est utilisé durant l'été ne sera plus efficace au printemps lorsque les enseignantes utiliseront le bac à sable.

M. Vix informe les enseignantes que ce sera effectivement réalisé au printemps. Il précise également qu'un nouvel arbre va être planté dans la cour arrière à la même période. Les enseignantes demandent que l'essence choisie pour cet arbre soit non collante ou non fruitière (fruits qui tombent, abeilles...).

g) Problème des pigeons

Les enseignantes indiquent que de nombreux pigeons viennent nicher sur la terrasse du haut et qu'il faudrait régler le problème. Des techniciens sont venus prendre des mesures l'année dernière mais rien n'a encore été mis en place. L'équipe enseignante demande donc où en est la situation.

M. Vix précise que l'affaire est en cours.

h) Création d'un regard dans les douches, pour remédier aux problèmes d'odeurs dans les toilettes.

L'année dernière, une demande de création de trappe dans les douches des toilettes avait été faite pour remédier aux problèmes d'odeur. Une réponse de l'administration était attendue.

M. Vix explique qu'il a reçu l'ordre de service pour réaliser les travaux et que ces derniers vont pouvoir rapidement être entrepris.

i) Entretien et taille des arbres fruitiers

L'équipe enseignante souhaiterait savoir qui se charge de la taille des arbres et quand celle-ci sera réalisée. Elle précise également qu'un des poiriers de la cour est malade.

M. Vix leur indique que la taille des arbres devrait être faite avant Noël.

Les enseignantes précisent également que pour certains arbres de la grande cour, les racines commencent à affleurer et à déformer le bitume, ce qui va devenir dangereux pour les enfants.

6) Questions des parents

a) Abords de l'école :

- Les parents relèvent que l'installation d'un miroir convexe, ainsi que la mise en place d'une signalisation au sol de la présence d'une école avaient été demandées et acceptées lors des différents conseils d'école de l'année 2014-2015.

Or, rien n'a été réalisé pour le moment. Ils reformulent donc la demande.

M. Senet indique qu'un miroir a été installé et qu'une signalisation en forme de panneau 30 a été peinte sur le sol.

Les parents relèvent que le miroir a été installé au mauvais endroit qu'il n'est utilisable que par les automobilistes qui empruntent la rue des veaux. Ils expliquent que le miroir demandé devait être placé à l'angle de la ruelle de l'abreuvoir et de la rue des veaux afin que les parents, qui sortent de l'école et vont en direction de la place du château, puissent voir si des vélos arrivent par la passerelle piétonne et éviter des collisions avec les enfants.

Ils réitèrent donc leur demande.

La Directrice profite du sujet pour rappeler à tous les parents qu'il est strictement interdit de se garer devant le grand portail de l'école. Cet emplacement étant strictement réservé aux véhicules de secours (pompiers ou ambulance). Pour lutter contre le stationnement des véhicules, l'équipe et les parents demandent qu'un potelet soit installé à cet endroit.

- Les parents demandent également s'il était possible de déplacer l'agent de police qui assure la sécurité des écoliers lorsqu'ils traversent le quai des Bateliers.

En effet, cet agent de police est actuellement situé au bout de la rue Sainte-Madeleine. Or, de nombreux parents ont des enfants à l'école Louis-Pasteur et à l'école Sainte-Madeleine. Pour aller chercher leurs enfants, ils traversent donc régulièrement le quai des Bateliers au niveau du passage piétons se trouvant au niveau de la rue des Trois Gâteaux. Les parents soulignent qu'il est parfois difficile de traverser car les automobilistes ne s'arrêtent pas facilement. Ils demandent donc s'il était possible de déplacer l'agent de police à la hauteur du passage piéton en question.

b) Kermesse – date, horaire, organisation.

Les parents souhaiteraient savoir quelle date sera retenue pour la kermesse. La directrice propose deux dates : le 10 ou le 17 juin 2016.

Les parents reformulent leur proposition de faire la kermesse le samedi matin ou en fin d'après-midi le vendredi. A leur sens, ces créneaux horaires permettraient en effet à un plus grand nombre de parents d'être présents lors de cette fête. Cela aurait également pour effet de limiter l'exposition des enfants au soleil et à la chaleur (la cour est en partie à l'ombre le matin).

S'agissant du samedi matin, la directrice précise que le sujet a déjà été abordé l'année dernière et que cette matinée ne convient pas pour les mêmes raisons que celles d'ores et déjà évoquées (les kermesses avaient historiquement lieu le samedi, qui était à l'époque un jour de classe ; ce n'est plus le cas aujourd'hui). Consciente des contraintes horaires des parents et du besoin d'ombre dans la cour, l'équipe enseignante propose donc que la kermesse aie toujours lieu le vendredi, mais d'en reculer le début à 17h00 (au lieu de 15h35 l'année dernière).

La kermesse aura donc lieu vendredi 17 juin à partir de 17h00. La demande de matériel (tables et bancs) sera faite très prochainement aux des services de la mairie par la directrice.

Une réunion sur le sujet kermesse aura lieu vendredi 4 décembre à partir de 18h30 afin d'organiser l'évènement. Les parents volontaires sont les bienvenus. Le lieu de cette réunion sera communiqué ultérieurement.

c) Suppression du goûter matinal.

Certains parents se demandent si la décision de supprimer le goûter matinal est une décision de l'équipe pédagogique ou une consigne impérative du rectorat. Ils souhaiteraient savoir quel est le bilan de cette suppression et s'il était envisageable de revenir sur cette décision.

Les enseignantes expliquent que cette décision suite à une recommandation de l'Agence Régionale de la Santé à laquelle s'associe l'Académie du Bas-Rhin. En effet, il est important d'apprendre aux enfants à bien manger le matin, de manière à ne pas avoir faim en cours de matinée. C'est également leur donner l'habitude de ne pas grignoter entre les repas.

Elles précisent que les enfants ne se sont jamais plaints d'avoir faim et qu'elles n'ont pas remarqué de problèmes d'attention plus importants en fin de matinée. Il est également à noter que le personnel de la cantine a noté une diminution très nette des déchets. Les enfants mangent donc mieux le midi. Au vu de tous ces éléments, il n'y a donc pas lieu de revenir sur la décision de suppression du goûter matinal.

Mme Chevillard-Pradier

Directrice

Mme Lange

Secrétaire de séance